

Bureau Veritas Exploitation SAS

SAINT BRIEUC Carré Rosengart 16 Quai Armez 22000 SAINT-BRIEUC France Téléphone : 02 96 75 09 90

Mail : pierre.collet@bureauveritas.com

A l'attention de UNION GROUPEMENTS D ACHATS PUBLICS

UNION GROUPEMENTS D ACHATS PUBLICS 21 BOULEVARD LAMARTINE 22000 ST BRIEUC

Rapport mis à disposition sur le site BVLink https://bvlink.bureauveritas.com/

Copie à Mme LETHU

Rapport de vérification électricité visite périodique

LA MARTINE



Intervention du 28/08/2024 au 30/08/2024 (2.0 jours)

Coordonnées du site :

Nom du site: E01 LAMARTINE

Latitude: 48.5193 Longitude: -2.7613 <u>UGA</u>P

Lieu d'intervention : E01 LAMARTINE 21 BOULEVARD LAMARTINE

22000 ST BRIEUC

Numéro d'affaire: 8195993

Référence du rapport : 8195993/337.3.1.P

Rédigé le : 29/08/2024 Par : Pierre COLLET

Ce document a été validé par son auteur

Activité de l'établissement : Bâtiments administratif

Date de la précédente vérification : 18/04/2023

Accréditation Cofrac n° 3-1335,inspection Liste des sites accrédités et portée disponible sur www.cofrac.fr

Sommaire

Préambule	3
Rappel des obligations de l'employeur	3
Actions à mener	3
Liste récapitulative des observations issues de la vérification	4
CIO (21-19bis Boulevard LAMARTINE)	
Informations générales	23
Présence des rapports des précédentes vérifications dans le dossier technique du client	23
Personne chargée de la surveillance de l'installation	23
Installations vérifiées	
Eléments de l'installation non vérifiables	23
Modifications apportées aux installations	27
Vérification relative à la protection des travailleurs	
Information documentaire	
Textes de référence	28
Modalité de vérification	
Registre de sécurité	29
Condition de mise hors tension	29
Résultats des mesures et essais	30
Conditions de mesure	30
Abréviations, sigles et repères utilisés dans les tableaux de mesure	30
Appareils de mesure utilisés	31
Prises de terre	31
Essais des dispositifs différentiels et mesures d'isolement des circuits BT	31
Synoptique de l'installation électrique Basse Tension	35
Information complémentaire à l'attention du client	36

Préambule

Bureau Veritas a le plaisir de vous remettre le rapport de vérification de vos installations électriques telles que décrites ci-après.

Ce rapport mentionne les constatations effectuées par le vérificateur, à l'aide des moyens mis à sa disposition ; il localise les points pour lesquels les installations s'écartent des prescriptions réglementaires et propose des modifications à effectuer pour y remédier.

Rappel des obligations de l'employeur

L'employeur doit désigner une personne compétente connaissant bien les installations pour accompagner l'intervenant Bureau Veritas pour lui présenter l'ensemble de l'installation et les locaux à risques particuliers. L'employeur conserve la direction et la responsabilité des installations, des équipements et des appareils sur lesquels Bureau Veritas est appelé à intervenir.

Les informations établies sous la responsabilité de l'employeur, exigées par la réglementation et mentionnées dans le rapport, doivent être fournies afin d'assurer le bon déroulement des vérifications.

L'employeur doit :

- garantir la réalisation complète de la vérification en toute sécurité ;
- mettre en œuvre les procédures amenant le vérificateur à pouvoir effectuer ou à faire effectuer les mises hors tension de l'installation de manière à procéder aux essais de mesurage ;
- donner les moyens d'accès à tous les récepteurs sans risque éventuel de chute.

Lorsque la totalité ou une partie d'installation n'a pas pu être vérifiée (impossibilité de coupure, absence des agents du distributeur au rendezvous demandé, absence de documents,...) le vérificateur en précise la raison dans le rapport. Notamment l'exécution de certaines vérifications sur les installations du domaine de la haute tension nécessite la mise hors tension de l'installation sous la responsabilité de l'employeur.

Un complément de vérification pourra, alors être effectué à la demande de l'employeur au titre d'une mission complémentaire.

Actions à mener

Le cas échéant l'employeur doit remédier aux écarts constatés lors de la vérification et mentionnés dans le présent rapport.

L'employeur doit tenir à jour **un registre de sécurité par établissement**, y consigner sa propre conclusion à partir des résultats des vérifications et y annexer le présent rapport.

Ces documents sont à tenir à disposition des utilisateurs, des autorités et de l'organisme de contrôle.

Pour faciliter la prise de connaissance du rapport et vous orienter sur les informations essentielles nécessaires à la prise de décision, Bureau Veritas affiche en première page du rapport un pictogramme synthétisant le résultat de la vérification. La définition de cette symbolique est précisée dans le tableau joint.

Pictogrammes	SANS	P. Mon W.	NEC SOART
✓ Sans observation	✓	✓	×
 ✓ 100% des coupures réalisées ✓ 100 % des points vérifiés ✓ 100 % des locaux vérifiés 	✓	×	× ou √

Le pictogramme est une aide appréciable à la consultation mais ne peut se substituer à une lecture attentive et détaillée du rapport afin de vérifier la cohérence des informations relevées et prendre connaissance des écarts émis.

rapport n°: 8195993/337.3.1.P en date du 29/08/2024

Périmètre vérifié dans le rapport | E01 LAMARTINE

CIO (21-19bis Boulevard LAMARTINE)

N°

Point vérifié

Installations Basse et Très Basse Tension

Observation(s)

Circuit de protection	1	Réaliser la liaison équipotentielle des canalisations gaz et

d'eau

Code Obs. : Date de 1^{er} signalement : Art. Réf. :

JB/180423/191931/1 16/04/2023 CDT R.4215-3 NF C 15-100 Art.411.3

Circuit de protection 2 Réaliser la liaison équipotentielle du chauffe eau dans la cafétaria du secteur 5

Code Obs. : Date de 1^{er} signalement : Art. Réf. :

JB/180423/191931/2 16/04/2023 CDT R.4215-3 NF C 15-100 Art.411.3

Circuit de protection 3 Réaliser la liaison équipotentielle des canalisation du chauffe eau des toilettes du secteur 6

Code Obs. : Date de 1^{er} signalement : Art. Réf. :

JB/180423/191931/3 16/04/2023 CDT R.4215-3 NF C 15-100 Art.411.3

Circuit de protection 4 Réaliser la liaison équipotentielle des canalisations gaz de la sous station du secteur 6 situé dans la salle de pause

Code Obs. : Date de 1^{er} signalement : Art. Réf. :

JB/180423/191931/4 16/04/2023 CDT R.4215-3 NF C 15-100 Art.411.3

Circuit de protection 5 Réaliser la liaison équipotentielle des canalisations du chauffe eau des sanitaire du secteur 7

Code Obs. : Date de 1^{er} signalement : Art. Réf. :

JB/180423/191931/5 16/04/2023 CDT R.4215-3 NF C 15-100 Art.411.3













Point vérifié N° Observation(s)

Eclairage de securite 6 Remettre en état de fonctionnement les deux blocs de

secours (au niveau de la circulation depuis la salle de

réunion), étage 2 circulation gauche.

Code Obs. : Date de 1^{er} signalement : Art. Réf. :

JB/180423/191931/0 16/04/2023 CDT R.4226-13 Arrêté A.14/12/2011 art 11





Secteur 2

Point vérifié

electriques

└ Sous sol

Locaux et recepteurs 7 Identifier les deux dispositifs de coupure omnipolaire force

et éclairage de la chaufferie

Code Obs. : Date de 1^{er} signalement : Art. Réf.

N°

JB/180423/191931/7 16/04/2023 CDT R.4215-10 NF C 15-100 Art.514.1

Observation(s)

DATA



Locaux et recepteurs **8 Refermé la boîte de dérivation** electriques Code Obs.: Date de 1^{er} signalement : Art. Réf.

JB/180423/191931/10 16/04/2023 CDT R.4215-3 NF C 15-100 Art.411.2



Locaux et recepteurs 9 R electriques p

Raccorder à la liaison équipotentielle les conducteurs de protection sans coupure

Code Obs. : Date de 1^{er} signalement : Art. Réf. :

JB/180423/191931/9 16/04/2023 CDT R.4215-3 NF C 15-100 Art.411.3



Locaux et recepteurs **10 Fixer la canalisation.** electriques

Code Obs. : Date de 1^{er} signalement : Art. Réf.

JB/180423/191931/8 16/04/2023 CDT R.4226-5-R.4226-7 NF C 15-100 Art.521-529



Secteur 2

└ Sous sol

∟ Chaufferie

Point vérifié N° Observation(s)

Locaux et recepteurs 11 Refermer les boîtes de connection

electriques

Code Obs. : Date de 1^{er} signalement : Art. Réf. :

JB/180423/191931/11 16/04/2023 CDT R.4215-11 NF C 15-100 Art.512-522

DATA



Secteur 2

∟ Extérieur

Point vérifié N° Observation(s)

Locaux et recepteurs 12 Identifier la coupure d'urgence

electriques

Code Obs. : Date de 1^{er} signalement : Art. Réf. :

JB/180423/191931/47 16/04/2023 CDT R.4215-10 NF C 15-100 Art.514.1





Secteur 2

L→ Rez de chaussée

└ Sanitaire homme/femme

Point vérifié N° Observation(s)

DATA VIEW

Coffret secteur 2 : Accueil + conseil

Dispositifs bt 13 Limiter le nombre de connexions sur le dispositif

Code Obs. : Date de 1^{er} signalement : Art. Réf. :

JB/180423/191931/51 16/04/2023 CDT R.4215-6 NF C 15-100 Art.526-559



Coffret secteur 2

Coffrets et armoires 14 Protéger contre les surcharges les conducteurs interne

electriques (pontage en série)

Code Obs. : Date de 1^{er} signalement : Art. Réf. :

JB/180423/191931/48 16/04/2023 CDT R.4215-6 NF C 15-100 Art.430-533



Point vérifié N° Observation(s)

DATA

Coffret secteur 2 : Escalier

Dispositifs bt 15 Limiter le nombre de connexions sur les 3 dispositifs en aval

du départ

Code Obs. : Date de 1^{er} signalement : Art. Réf. :

JB/180423/191931/49 16/04/2023 CDT R.4215-6 NF C 15-100 Art.526-559



Coffret secteur 2 : Non repéré

Dispositifs bt 16 Compléter l'identification du départ ou installer un schéma

d'installation.

Code Obs. : Date de 1^{er} signalement : Art. Réf. :

JB/180423/191931/50 16/04/2023 CDT R.4215-10 NF C 15-100 Art.514.1



Secteur 2

↓ 1ère pièce

Point vérifié N° Observation(s)



Spot

Recepteurs / points 17 Remplacer le spot détérioré.

lumineux / prises de

courant

Code Obs. : Date de 1^{er} signalement : Art. Réf. :

JB/180423/191931/52 16/04/2023 CDT R.4215-11 NF C 15-100 Art.512-522



Secteur 3

∟ Extérieur

Point vérifié N° Observation(s)

DATA

Locaux et recepteurs 18 Fixer la canalisation derrière le bâtiment

electriques

Code Obs. : Date de 1^{er} signalement : Art. Réf. :

JB/180423/191931/30 16/04/2023 CDT R.4226-5-R.4226-7 NF C 15-100 Art.521- 529



Secteur 3

∟ Escalier

Point vérifié N° Observation(s)



Point lumineux

Recepteurs / points lumineux / prises de courant 19 Remplacer les douilles d'éclairage par des modèles type suspensions ou dcl

courant

Code Obs. : Date de 1^{er} signalement : Art. Réf. :

JB/180423/191931/53 16/04/2023 CDT R.4215-3 NF C 15-100 Art.411.2



Secteur 3

Point vérifié N° Observation(s)

Locaux et recepteurs **20** electriques

Raccorder les blocs autonomes d'éclairage de sécurité en aval des dispositifs de protection et en amont des organes de commande des circuits d'éclairage normal des locaux dans lesquels ils sont installés.

Code Obs. : Date de 1^{er} signalement : Art. Réf. :

JB/180423/191931/33 16/04/2023 CDT R.4215-17 Arrêté A.14/12/2011 art 9

Locaux et recepteurs 21 electriques

Réaliser la continuité de la liaison au conducteur de protection (valeur maximale de 2 ohms) du 4ème luminaire côté gauche

Code Obs. : Date de 1^{er} signalement : Art. Réf. :

JB/180423/191931/31 16/04/2023 CDT R.4215-3 NF C 15-100 Art.411.3



Locaux et recepteurs 22 electriques

Remettre en état de fonctionnement l'éclairage de sécurité.

Code Obs. : Date de 1^{er} signalement : Art. Réf. :

JB/180423/191931/32 16/04/2023 CDT R.4226-13 Arrêté A.14/12/2011 art 11



Coffret électrique : Coupure générale

Dispositifs bt 23 Réparer l'isolant détérioré du conducteur phase 1

Code Obs. : Date de 1^{er} signalement : Art. Réf. :

JB/180423/191931/6 16/04/2023 CDT R.4215-3 NF C 15-100 Art.410



Point vérifié N° Observation(s)

Coffret électrique : Général PC + Vmc

Remplacer le dispositif différentiel défectueux : afin Dispositifs bt

d'assurer la protection des personnes contre les risques

d'électrocution.

Code Obs. : Date de 1^{er} signalement : Art. Réf. :

PC/290824/103340/1 CDT R.4226-5-R.4226-7 NF C 15-100 Art.612.6 28/08/2024 **NOUVEAU**



Secteur 3

Local chaudière

Point vérifié Observation(s)

Supprimer du local les matériels non concernés par Locaux et recepteurs 25

electriques

Code Obs. :

l'exploitation du local.

CDT R.4215-12 NF C 15-100 Art.421-422.1.1 JB/180423/191931/34 16/04/2023

Date de 1^{er} signalement :





Secteur 3

└ Espace accueil

Cuisine

Point vérifié Observation(s)

electriques

Locaux et recepteurs 26 Réaliser ou améliorer la continuité de la liaison au conducteur de protection (valeur maximale de 2 ohms) de

Art. Réf. :

la plaque à induction.

Code Obs.: Date de 1^{er} signalement : Art. Réf. :

JB/180423/191931/35 16/04/2023 CDT R.4215-3 NF C 15-100 Art.411.3





Secteur 3

→ 1er étage

└ circulation

pièce chaufferie

Point vérifié N° Observation(s)



Prise de courant

Recepteurs / points 27 Fixer la prise de courant.

lumineux / prises de

courant

Code Obs. : Date de 1^{er} signalement : Art. Réf. :

JB/180423/191931/54 16/04/2023 CDT R.4215-11 NF C 15-100 Art.530



Secteur 5

Point vérifié

∟ Extérieur

∟ Escalier Secours

N°

Observation(s)

Locaux et recepteurs 28 Remettre en état de fonctionnement l'éclairage de sécurité electriques au niveau du 2ème étage.

Code Obs. : Date de 1^{er} signalement : Art. Réf. :

JB/180423/191931/39 16/04/2023 CDT R.4226-13 Arrêté A.14/12/2011 art 11



Secteur 5

L→ Rez-de-chaussée

└ Centre d'étude de l'histoire de l'éducat

Point vérifié N° Observation(s)

Locaux et recepteurs 29 Réaliser ou améliorer la continuité de la liaison au

electriques conducteur de protection (valeur maximale de 2 ohms) des luminaires de l'étage.

Code Obs. : Date de 1^{er} signalement : Art. Réf. :

PC/280824/135949/0 28/08/2024 NOUVEAU CDT R.4215-3 NF C 15-100 Art.411.3



Locaux et recepteurs 30 Placer les bornes à l'intérieur d'une boîte de dérivation.

electriques

Code Obs. : Date de 1^{er} signalement : Art. Réf. :

JB/180423/191931/40 16/04/2023 CDT R.4215-6 NF C 15-100 Art.526-559



Point vérifié N° Observation(s)



Armoire RDC secteur 5

Coffrets et armoires

31 Remédier aux échauffements sur le dispositif

electriques

Code Obs. : Date de 1^{er} signalement : Art. Réf. :

JB/180423/191931/13 16/04/2023 CDT R.4215-6 NF C 15-100 Art.526-559



Armoire RDC secteur 5

Coffrets et armoires electriques

32 Inverser sur la télécommande, la polarité de mise à l'état de repos des blocs autonomes d'éclairage de sécurité.

Code Obs. : Date de 1^{er} signalement : Art. Réf. :

JB/180423/191931/14 16/04/2023 CDT R.4226-13 Arrêté A.14/12/2011 art 11



Secteur 5

└ Centre de ressources

Point vérifié N° Observation(s)



Armoire centre de ressources (5006) : Général

Dispositifs bt 33 Protéger les surcharges l'interrupteur

Code Obs. : Date de 1^{er} signalement : Art. Réf. :

JB/180423/191931/24 16/04/2023 CDT R.4215-6 NF C 15-100 Art.430-533



Armoire centre de ressources (5006): Général PC

Dispositifs bt 34 Remplacer le dispositif de protection par un modèle

assurant le pouvoir de coupure.

Code Obs. : Date de 1^{er} signalement : Art. Réf. :

PC/280824/141246/1 28/08/2024 **NOUVEAU** CDT R.4215-6 NF C 15-100 Art.430-533



Point vérifié N° Observation(s)



Prise de courant au milieu de la pièce

Recepteurs / points

35 Reposer le couvercle de la goulotte.

lumineux / prises de

courant

Code Obs. : Date de 1^{er} signalement : Art. Réf. :

PC/280824/113314/0 28/08/2024 NOUVEAU CDT R.4215-11 NF C 15-100 Art.512-522



Prise de courant au milieu de la pièce

Recepteurs / points lumineux / prises de

courant

36 Réaliser la continuité de la liaison au conducteur de protection (valeur maximale de 2 ohms) des 4 prises de courant

Code Obs. : Date de 1^{er} signalement : Art. Réf. :

JB/180423/191931/55 16/04/2023 CDT R.4215-3 NF C 15-100 Art.411.3



Secteur 5

∟ Cafétéria

Point vérifié N° Observation(s)

DATA VIEW

Locaux et recepteurs **37** R electriques

JB/180423/191931/41 16/04/2023 CDT R.4226-13 Arrêté A.14/12/2011 art 11

Date de 1^{er} signalement :



Secteur 5

Code Obs. :

∟ Escalier principal

Point vérifié N° Observation(s)

Locaux et recepteurs **38** electriques

Remettre en état de fonctionnement l'éclairage de sécurité au niveau du 2ème étage.

Remettre en état de fonctionnement l'éclairage de sécurité.

Art. Réf. :

Code Obs. : Date de 1^{er} signalement : Art. Réf. :

JB/180423/191931/42 16/04/2023 CDT R.4226-13 Arrêté A.14/12/2011 art 11



Secteur 5

courant

→ 1er étage

∟ Circulation haute

Point vérifié N° Observation(s)

Eclairage de sécurité

Recepteurs / points lumineux / prises de 39 Remettre en état de fonctionnement la totalité des

prises de éclairages de sécurité.

Code Obs. : Date de 1^{er} signalement : Art. Réf. :

PC/280824/145718/0 28/08/2024 **NOUVEAU** CDT R.4226-13 Arrêté A.14/12/2011 art 11



Dispositifs bt 40 Protéger contre les surcharges l'interrupteur

Code Obs. : Date de 1^{er} signalement : Art. Réf. :

JB/180423/191931/26 16/04/2023 CDT R.4215-6 NF C 15-100 Art.430-533

Secteur 5

→ 1er étage

→ Archives

Point vérifié N° Observation(s)

Locaux et recepteurs 41 Reclipser la prise de courant.

electriques

Code Obs. : Date de 1^{er} signalement : Art. Réf. :

JB/180423/191931/43 16/04/2023 CDT R.4215-11 NF C 15-100 Art.530





Secteur 5

↓ 1er étage

→ Palier

Point vérifié N° Observation(s)



Eclairage de sécurité

Recepteurs / points lumineux / prises de

Remettre en état de fonctionnement l'éclairage de sécurité.

courant

Code Obs. : Art. Réf. : Date de 1^{er} signalement :

PC/280824/160538/0 28/08/2024 **NOUVEAU** CDT R.4226-13 Arrêté A.14/12/2011 art 11



Secteur 5

→ 1er étage

└ Circulation basse

N° Point vérifié Observation(s)



Eclairage de sécurité

Recepteurs / points lumineux / prises de courant

Remettre en état de fonctionnement plusieurs éclairages de 43 sécurité (au dessus de l'ascenseur, palier et fond du couloir).

Code Obs.: Date de 1^{er} signalement : Art. Réf. :

PC/280824/151552/0 28/08/2024 **NOUVEAU** CDT R.4226-13 Arrêté A.14/12/2011 art 11



Secteur 5

→ 2ème étage

└ Circulation gauche

Observation(s) Point vérifié



Eclairage de sécurité

Recepteurs / points lumineux / prises de courant

Remettre en état de fonctionnement l'ensemble des éclairages de sécurité.

Code Obs.: Date de 1^{er} signalement : Art. Réf. :

PC/290824/092141/0 28/08/2024 **NOUVEAU** CDT R.4226-13 Arrêté A.14/12/2011 art 11



Armoire 2ème étage gauche : Général

Dispositifs bt 45 Protéger contre les surcharges l'interrupteur

Code Obs.: Art. Réf. : Date de 1^{er} signalement :

JB/180423/191931/29 CDT R.4215-6 NF C 15-100 Art.430-533 16/04/2023



Point vérifié N° Observation(s)



Point lumineux

Recepteurs / points lumineux / prises de courant Réaliser ou améliorer la continuité de la liaison au conducteur de protection (valeur maximale de 2 ohms) du
 4ème luminaire rangée de gauche

Code Obs. : Date de 1^{er} signalement : Art. Réf. :

JB/180423/191931/46 16/04/2023 CDT R.4215-3 NF C 15-100 Art.411.3



Secteur 5

→ 2ème étage

└ Circulation droite

Point vérifié N° Observation(s)



Eclairage de sécurité

Recepteurs / points lumineux / prises de courant

47 Réaliser la mise à l'état de repos des blocs autonomes d'éclairage de sécurité (ceux qui fonctionnent).

Code Obs. : Date de 1^{er} signalement : Art. Réf. :

PC/280824/160037/0 28/08/2024 **NOUVEAU** CDT R.4226-13 Arrêté A.14/12/2011 art 11



Eclairage de sécurité

Recepteurs / points lumineux / prises de courant 48 Remettre en état de fonctionnement l'éclairage de sécurité (circulation + partie accueil).

Code Obs. : Date de 1^{er} signalement : Art. Réf.

PC/280824/155902/0 28/08/2024 NOUVEAU CDT R.4226-13 Arrêté A.14/12/2011 art 11



Point lumineux

Recepteurs / points lumineux / prises de courant

Réaliser la continuité de la liaison au conducteur de protection (valeur maximale de 2 ohms) du 2ème luminaire et du 5ème

Code Obs. : Date de 1^{er} signalement : Art. Réf. :

JB/180423/191931/38 16/04/2023 CDT R.4215-3 NF C 15-100 Art.411.3



Secteur 6

└→ Sas d'entrée + circulation

Point vérifié N° Observation(s)



Eclairage de sécurité

Recepteurs / points lumineux / prises de

Remettre en état de fonctionnement l'éclairage de sécurité.

courant

Art. Réf. : Date de 1^{er} signalement :

JB/180423/191931/66 16/04/2023 CDT R.4226-13 Arrêté A.14/12/2011 art 11



Prise de courant

Recepteurs / points lumineux / prises de

Fixer la prise de courant. 51

courant

Code Obs. :

Code Obs.: Date de 1^{er} signalement : Art. Réf. :

PC/290824/114003/0 CDT R.4215-11 NF C 15-100 Art.530 28/08/2024 **NOUVEAU**



Secteur 6

Salle de réunion

Point vérifié Observation(s)



Convecteur

Recepteurs / points lumineux / prises de

l'intermédiaire d'une prise de courant.

courant Code Obs. :

Art. Réf. : Date de 1^{er} signalement :

JB/180423/191931/68 CDT R.4215-6 NF C 15-100 Art.559 16/04/2023



Eclairage de sécurité

Recepteurs / points lumineux / prises de courant

Remettre en état de fonctionnement l'éclairage de sécurité.

52 Alimenter directement le convecteur au réseau sans

Code Obs.: Date de 1^{er} signalement : Art. Réf. :

JB/180423/191931/67 CDT R.4226-13 Arrêté A.14/12/2011 art 11 16/04/2023



Point vérifié N° Observation(s)



Prise de courant

Recepteurs / points

Fixer une prise de courant au fond de la pièce.

lumineux / prises de

courant

Code Obs.: Art. Réf. : Date de 1^{er} signalement :

PC/290824/114133/0 28/08/2024 **NOUVEAU** CDT R.4215-11 NF C 15-100 Art.530



Secteur 6

Bâtiment de gauche

→ Archive

Point vérifié Observation(s)



Coffret électrique

Coffrets et armoires electriques

Compléter l'identification des départs ou installer un 55 schéma d'installation.

Date de 1^{er} signalement : Code Obs.: Art. Réf. :

JB/180423/191931/57 16/04/2023 CDT R.4215-10 NF C 15-100 Art.514.1



Coffret électrique

Coffrets et armoires electriques

56 Repérer à l'aide d'une étiquette les circuits restant sous tension après coupure du général.

Code Obs.: Date de 1^{er} signalement : Art. Réf. :

JB/180423/191931/58 16/04/2023 CDT R.4215-10 NF C 15-100 Art.514.1



Secteur 6

electriques

Bâtiment central

→ Accueil + circulation

Point vérifié Observation(s)

Locaux et recepteurs 57 Fixer la prise de courant derrière l'accueil

Code Obs.: Date de 1^{er} signalement : Art. Réf. :

JB/180423/191931/60 16/04/2023 CDT R.4215-11 NF C 15-100 Art.530



Point vérifié N° Observation(s)

Locaux et recepteurs 58 Fixer la prise de courant dans la circulation de droite

electriques

Code Obs. : Date de 1^{er} signalement : Art. Réf. :

JB/180423/191931/61 16/04/2023 CDT R.4215-11 NF C 15-100 Art.530

Locaux et recepteurs 59 Compléter l'éclairage de sécurité d'évacuation.

electriques

Code Obs. : Date de 1^{er} signalement : Art. Réf. :

JB/180423/191931/59 16/04/2023 CDT R.4215-17 Arrêté A.14/12/2011 art 5

Locaux et recepteurs 60 Remplacer la prise de courant dont la broche de terre est electriques cassée dans le coin de la pièce de l'accueil

Code Obs. : Date de 1^{er} signalement : Art. Réf. :

JB/180423/191931/62 16/04/2023 CDT R.4226-12 Arrêté A.20/12/2011 art 5 NF C

15-100 Art.555

Recepteurs / points 61 Améliorer ou réaliser la continuité de la liaison au

lumineux / prises de conducteur de protection (valeur maximale de 2 Ohms). A courant réaliser sur le dernier luminaire du fond côté garage.

Code Obs. : Date de 1^{er} signalement : Art. Réf. :

PC/290824/135108/1 28/08/2024 NOUVEAU CDT R.4215-3 NF C 15-100 Art.411.3

Secteur 6

Point lumineux

∟ Bureau B14

Point vérifié N° Observation(s)

Locaux et recepteurs 62 Fixer la prise de courant à l'entrée du bureau

electriques

Code Obs. : Date de 1^{er} signalement : Art. Réf. :

JB/180423/191931/72 16/04/2023 CDT R.4215-11 NF C 15-100 Art.530

Secteur 6

□ Bâtiment central

- -- -

└ Salle de pause













Point vérifié N° Observation(s)

Locaux et recepteurs 63 Remettre en état le luminaire

electriques

Code Obs. : Date de 1^{er} signalement : Art. Réf. :

JB/180423/191931/65 16/04/2023 CDT R.4215-3 NF C 15-100 Art.411.2

DATA VIEW



Secteur 6

→ Bâtiment central

→ Garage

Point vérifié N° Observation(s)

Locaux et recepteurs 64 Refermer la boîte de dérivation.

electriques

Code Obs. : Date de 1^{er} signalement : Art. Réf. :

JB/180423/191931/63 16/04/2023 CDT R.4215-11 NF C 15-100 Art.512-522

Locaux et recepteurs 65 Placer les bornes à l'intérieur d'une boîte de dérivation.

electriques

Code Obs. : Date de 1^{er} signalement : Art. Réf. :

JB/180423/191931/64 16/04/2023 CDT R.4215-6 NF C 15-100 Art.526-559

DATA





Point lumineux

Recepteurs / points 66 Réaliser la continuité de la liaison au conducteur de lumineux / prises de protection (valeur maximale de 2 ohms) du luminaire

courant

Code Obs. : Date de 1^{er} signalement : Art. Réf. :

JB/180423/191931/69 16/04/2023 CDT R.4215-3 NF C 15-100 Art.411.3

Secteur 6

→ Accueil + circulation

→ Toilette

Point vérifié N° Observation(s)



Point lumineux

Recepteurs / points

Reposer la verrine du hublot du 2èm sanitaire

lumineux / prises de

courant

Code Obs.: Art. Réf. : Date de 1^{er} signalement :

CDT R.4215-11 NF C 15-100 Art.512-522 JB/180423/191931/70 16/04/2023



Secteur 6

∟ Bâtiment central

Bureau B11

Point vérifié Observation(s)

Coffret électrique : Bureau

Installer un dispositif différentiel à courant résiduel 30mA Dispositifs bt

sur le circuit prise de courant.

Code Obs.: Date de 1^{er} signalement : Art. Réf. :

JB/180423/191931/71 16/04/2023 CDT R.4215-3 NF C 15-100 Art.411.3



Secteur 7

→ Sas entrée RDC

Point vérifié N° Observation(s)



Eclairage de sécurité

Recepteurs / points Remettre en état de fonctionnement l'éclairage de sécurité.

lumineux / prises de courant

Code Obs.: Date de 1^{er} signalement : Art. Réf. :

PC/280824/105655/0 28/08/2024 **NOUVEAU** CDT R.4226-13 Arrêté A.14/12/2011 art 11



Secteur 7

└ Circulation

→ Salle Simone IFF

Point vérifié N° Observation(s)



Eclairage de sécurité

Recepteurs / points lumineux / prises de

70 Remettre en état de fonctionnement l'éclairage de sécurité.

courant

Code Obs. : Date de 1^{er} signalement : Art. Réf. :

PC/280824/105952/0 28/08/2024 NOUVEAU CDT R.4226-13 Arrêté A.14/12/2011 art 11



Secteur 7

└ Circulation

□ Bureau porte 7005

Point vérifié N° Observation(s)



Eclairage de sécurité

Recepteurs / points lumineux / prises de 71 Remettre en état de fonctionnement l'éclairage de sécurité.

courant

Code Obs. : Date de 1^{er} signalement : Art. Réf. :

PC/280824/110044/0 28/08/2024 NOUVEAU CDT R.4226-13 Arrêté A.14/12/2011 art 11



Secteur 7

└ Circulation

∟ Escalier vers 1er étage

Point vérifié N° Observation(s)



Eclairage de sécurité

Recepteurs / points lumineux / prises de courant 72 Remettre en état de fonctionnement l'éclairage de sécurité

au niveau du 2ème.

Code Obs. : Date de 1^{er} signalement : Art. Réf. :

PC/280824/110133/0 28/08/2024 NOUVEAU CDT R.4226-13 Arrêté A.14/12/2011 art 11



Secteur 7

Point vérifié N° Observation(s)

DATA

Armoire électrique : Général PC

Dispositifs bt 73 Protéger contre les surintensités les conducteurs en 2,5

mm² repris en amont de la protection " prise de courant

P05 et chauffe eau ".

Code Obs. : Date de 1^{er} signalement : Art. Réf. :

JB/180423/191931/36 16/04/2023 CDT R.4215-6 NF C 15-100 Art.430-533



Armoire électrique : Général PC

Dispositifs bt 74 Protéger contre les surcharges la phase 3 de l'interrupteur

différentiel

Code Obs. : Date de 1^{er} signalement : Art. Réf. :

JB/180423/191931/37 16/04/2023 CDT R.4215-6 NF C 15-100 Art.430-533



Secteur 7

→ 1er étage

└ Palier

∟ Salle Vandana Shiva

Point vérifié N° Observation(s)

75



Eclairage de sécurité

Recepteurs / points

lumineux / prises de

courant

Code Obs. : Date de 1^{er} signalement : Art. Réf. :

sécurité.

PC/280824/110331/0 28/08/2024 **NOUVEAU** CDT R.4226-13 Arrêté A.14/12/2011 art 11



Nota: Les différentes préconisations formulées ci-dessus permettent de répondre aux exigences du(des) texte(s) de référence. Nous attirons toutefois votre attention sur le fait que ces préconisations n'intègrent pas les conditions d'exploitation. Il appartient donc au chef d'établissement d'établir la pertinence de la solution proposée vis-à-vis des contraintes d'exploitation.

Remédier au non-fonctionnement du bloc d'éclairage de

rapport n°: 8195993/337.3.1.P en date du 29/08/2024

Présence des rapports des précédentes vérifications dans le dossier technique du client

Rapport de la précédente vérification périodique : Présent

: 8195993/213.2.1.P Ref ou N° du rapport

Rapport de la précédente vérification initiale ou de la précédente

première vérification périodique menée comme une initiale

· Absent

Rapport détaillé(dit quadriennal)datant de moins de quatre ans : Présent

: 8195993/337.2.3.R Ref ou N° du rapport

Pour rappel : Le rapport de vérification initiale de l'installation ou éventuellement un rapport de première vérification périodique menée comme une initiale ou un rapport périodique dit « quadriennal » et, le cas échéant, le rapport périodique de l'année antérieure, sont indispensables à la réalisation de la vérification périodique annuelle, ils sont à fournir par l'employeur tel que défini par l'arrêté du 26/12/2011.

Si l'un de ces rapports est absent, l'étendue de la vérification est limitée et peut conduire à des conclusions erronées. Dans un tel cas et conformément à l'arrêté du 26/12/2011, la vérification périodique aurait dû être effectuée comme une vérification initiale afin d'établir la conformité de l'installation. Le cas échéant, Bureau Veritas est à la disposition de l'employeur afin de mettre en œuvre cette vérification.

Personne chargée de la surveillance de l'installation

Mme. LETHU, Chargé d'exploitation du patrimoine bâti.

Installations vérifiées

Installations vérifiées: Conformément à la demande du client (représenté par Mme LETHU), notre vérification ne concerne que l'installation électrique du : Secteur 2 seulement la chaufferie et le rez de chaussée; du secteur 3; du secteur 5; du secteur 6 et du secteur 7. Sont donc exclus du contrôle le secteur 1; le secteur 4 et les étages du secteur 2.

Nota: Conformément à l'arrêté du 26/12/2011, le chef d'établissement doit préalablement, à toute intervention ultérieure, faire procéder à la vérification de la mise à la terre des appareils d'éclairages fixes qui n'ont pas fait l'objet de la présente vérification.

Origine de l'installation vérifiée : Aux bornes aval de l'interrupteur-sectionneur à coupure visible d'un comptage à puissance surveillée situé dans le coffret comptage en extérieur et partie aval de 3 appareils général de commande et de protection (AGCP) d'un comptage à puissance limitée situé dans les coffret comptage en extérieur et un dans le SAS stockage.

Nota: Toute éventuelle inexactitude ou omission constatée dans le rapport (désignation, caractéristiques techniques, etc) doit être signalée à BUREAU VERITAS.

Eléments de l'installation non vérifiables

rapport n°: 8195993/337.3.1.P

page 23/36

CIO>21-19bis Boulevard LAMARTINE

Secteur 4(Restaurant GRETA)

Non vérifié à la demande du client

Secteur 5 > 2ème étage > Circulation droite > Porte 5032

Fermé à clé

Secteur 5 > 2ème étage > Circulation droite > Porte 5034

Local fermé

Secteur 5 > 2ème étage > Circulation droite > Porte 5033

Local fermé

Secteur 3 > 1er étage > circulation > Appartement

Hors mission

Secteur 1

non vérifié à la demande du client

Secteur 7 > Sas entrée RDC > Circulation > Local machinerie ascenseur

Local fermé

Secteur 5 > 2ème étage > Circulation droite > Porte 5036

Local fermé

Secteur 5 > 2ème étage > Circulation droite > Porte 5037

Local fermé

Secteur 5 > 2ème étage > Circulation droite > Porte 5039

Fermé à clé

Secteur 5 > 2ème étage > Circulation droite > Porte 5038

Local fermé

Secteur 5 > Rez-de-chaussée > Sas entrée arrière

Porte condamnée

Secteur 7 > Sas entrée RDC > Circulation > Bureau porte 7005

RÉCEPTEURS: Points lumineux

Hors de portée (>3m)

Secteur 6 > Bâtiment central > Accueil + circulation > Garage

RÉCEPTEURS : Point lumineux

Mesure d'isolement non réalisable sans déconnexion par un technicien de maintenance

Secteur 6 > Bâtiment central > Accueil + circulation > Toilette

RÉCEPTEURS: Point lumineux

Pas de masse accessible

Secteur 5 > Rez-de-chaussée > Sas entrée arrière > Porte ZDA28

RÉCEPTEURS : Point lumineux

Pas de masse accessible à la mesure

<u>Secteur 5 > Rez-de-chaussée > Sas entrée arrière > Circulation secteur2/secteur5</u>

RÉCEPTEURS: Point lumineux

Hors de portée (>3m)

Secteur 5 > Rez-de-chaussée > Sas entrée principale > Centre d'étude de l'histoire de l'éducat

RÉCEPTEURS: Point lumineux

Hors de portée (>3m)

Secteur 5 > Rez-de-chaussée > Sas entrée principale > Centre de ressources

RÉCEPTEURS : Prise de courant au milieu de la pièce

Mesure d'isolement non réalisable sans déconnexion par un technicien de maintenance

Secteur 5 > Rez-de-chaussée > Sas entrée principale > Centre de ressources

RÉCEPTEURS : Prise de courant ondulé bureau responsable

Mesure d'isolement non réalisable sans déconnexion par un technicien de maintenance

Secteur 5 > Extérieur

RÉCEPTEURS: Point lumineux

Hors de portée (>3m)

Secteur 7 > 1er étage > Palier > Salle Vandana Shiva

RÉCEPTEURS: Point lumineux

Hors de portée

Secteur 5 > 2ème étage > Circulation gauche

RÉCEPTEURS: Point lumineux

Mesure d'isolement non réalisable sans déconnexion par un technicien de maintenance

Secteur 7 > Extérieur

RÉCEPTEURS: Point lumineux

Hors de portée (>3m)

Secteur 7 > Sas entrée RDC

RÉCEPTEURS: Points lumineux

Hors de portée (>3m)

Secteur 6 > Bâtiment de gauche > Sas d'entrée + circulation > Bureau B16

RÉCEPTEURS: Point lumineux

Hors de portée

Secteur 6 > Bâtiment de gauche > Sas d'entrée + circulation > Bureau

RÉCEPTEURS : Point lumineux

Hors de portée

Secteur 7 > Sas entrée RDC > Sas local stockage > Local stockage

RÉCEPTEURS : Prise de courant

1 prise inaccessible

Secteur 7 > Sas entrée RDC > Circulation

RÉCEPTEURS: Point lumineux

Hors de portée (>3m)

Secteur 7 > Sas entrée RDC > Sas local stockage > Local stockage

RÉCEPTEURS: Point lumineux

10 luminaires inaccessible

Secteur 6 > Bâtiment central > Accueil + circulation > Salle de pause

 OPALE 01 – V 4
 rapport n°: 8195993/337.3.1.P

 Copyright BUREAU VERITAS
 page 25/36
 en date du 29/08/2024

RÉCEPTEURS: Point lumineux

Hors de portée

Secteur 5 > Rez-de-chaussée > Sas entrée principale > Centre de ressources

RÉCEPTEURS: Point lumineux

Hors de portée (>3m)

Secteur 6 > Bâtiment de gauche > Sas d'entrée + circulation

RÉCEPTEURS: Point lumineux

Hors de portée

Secteur 6 > Bâtiment de gauche > Sas d'entrée + circulation > Salle de réunion

RÉCEPTEURS: Point lumineux

Hors de portée (>3m)

Secteur 7 > Sas entrée RDC > Circulation > Salle Simone IFF

RÉCEPTEURS: Points lumineux

Hors de portée (>3m)

Secteur 7 > Sas entrée RDC > Circulation > Bureau porte 7003

RÉCEPTEURS: Points lumineux

Hors de portée (>3m)

Secteur 6

ARMOIRE: Coffret comptage secteur 6

Non localisé

Secteur 5 > Extérieur

ARMOIRE : Coffret de comptage secteur 5

Fermé verrous grippé

Secteur 6 > Bâtiment central > Accueil + circulation > Bureau B11 : Coffret électrique

DISPOSITIF BT : télérupteur extérieur

Coupure non autorisée

Secteur 6 > Bâtiment central > Accueil + circulation > Bureau B11 : Coffret électrique

DISPOSITIF BT : télérupteur couloir

Coupure non autorisée

<u>Secteur 6 > Bâtiment de gauche > Sas d'entrée + circulation > Archive : Coffret électrique</u>

DISPOSITIF BT : Prise green up

Hors tension

Secteur 6 > Bâtiment central > Accueil + circulation > Bureau B11 : Coffret électrique

DISPOSITIF BT : enseigne

Coupure non autorisée

Secteur 6 > Bâtiment de gauche > Sas d'entrée + circulation > Archive : Coffret électrique

DISPOSITIF BT: Général

Hors tension

rapport n°: 8195993/337.3.1.P

Modifications apportées aux installations

Aucune modification signalée

Vérification relative à la protection des travailleurs

Information documentaire

Les informations documentaires sont nécessaires à la réalisation de la vérification, elles sont à fournir par l'employeur tel que défini par l'arrêté du 26/12/2011.

En l'absence d'éléments d'information Bureau Veritas peut être amené à réaliser des mesures compensatoires ou à établir des hypothèses, la vérification peut alors conduire à des conclusions excessives. Bureau Veritas est à la disposition de l'employeur afin d'établir ou compléter ces documents dans le cadre de mission complémentaire.

e dossier technique du client	Avis				
	Absent				
s avec implantation des prises de terre	Absent				
les canalisations électriques enterrées	Absent				
t permis la réalisation des installations	Absent				
4 - Schémas unifilaires des installations électriques (tableaux électriques)					
5 - Carnets de câbles					
6 - Notes de calcul pour le dimensionnement des canalisations et des dispositifs de protection					
9- Effectif maximal des différents locaux, dont la connaissance est nécessaire pour l'éclairage de sécurité					
10 - Copie des attestations de conformité en application du décret n° 72-1120 du 14/12/72 (CONSUEL)					
Plan de zonage DRPE Référence :					
ravaux (RVRAT) des installations électriques					
e :	Absent				
	nt des canalisations et des dispositifs de dont la connaissance est nécessaire pour en application du décret n° 72-1120 du				

^{**}Si un DRPE existe s'y reporter,

La numérotation des points du dossier technique est celle de l'annexe III de l'arrêté du 26/12/2011. Les point 7 et 8 de l'annexe III sont traités dans les chapitres « Précédents rapports » et « DRPE » du présent rapport.

Textes de référence

"CODE DU TRAVAIL Articles R.4215-3 à R.4215-17, R.4226-5 à R.4226-13 et leurs arrêtés pris pour application, normes applicables"

CIO

Arrêtés :

- Arrêté du 20/12/2011 : Appareils amovibles
- Arrêté du 14/12/2011 : Eclairage de sécurité

Normes:

- NF C 15-100 : installation électrique à basse tension

Modalité de vérification

Nous n'avons pas été accompagnés

A l'issue de notre vérification, nous avons fait part de nos observations à :

Mme. LETHU, Chargé d'exploitation du patrimoine bâti.

Vérification relative à la protection des travailleurs

Registre de sécurité

Non présenté lors de notre visite

Condition de mise hors tension

En Basse Tension:

Du fait des impératifs d'exploitation du client, celui-ci ne nous a permis d'effectuer la mise hors tension que sur une partie des installations en basse tension. De ce fait, les dispositifs différentiels résiduels ont été testés partiellement. Nous vous rappelons que ces vérifications visant à assurer la sécurité des personnes sont obligatoires. Nous sommes à votre disposition pour définir, selon les termes du contrat, les modalités d'un complément de vérification.

Dans le cadre des vérifications et conformément aux prescriptions de l'arrêté du 26/12/2011, Bureau Veritas doit réaliser des coupures sur les installations électriques BT et le cas échéant HT.

L'objectif des coupures est de vérifier, de façon exhaustive, la protection des personnes contre les risques de chocs électriques.

Pour information, les coupures sont nécessaires pour vérifier :

- o le fonctionnement des dispositifs différentiels résiduels BT,
- o le fonctionnement des éclairages de sécurité,
- o les caractéristiques et l'état de certains équipements BT et HT accessibles qu'après coupure,
- o le fonctionnement des coupures d'urgence s'il y a doute sur les circuits concernés,
- o les dispositifs d'inter-verrouillages HT et le cas échéant BT,
- o le cas échéant, l'isolement des circuit BT.

Si, par suite de votre refus ou d'une impossibilité technique, les coupures totales n'ont pas été réalisées alors, l'étendue de la vérification de Bureau Veritas est limitée et peut conduire à des conclusions erronées.

Bureau Veritas est à la disposition de l'employeur afin de réaliser ces coupures dans le cadre d'une mission complémentaire.

rapport n°: 8195993/337.3.1.P en date du 29/08/2024

Conditions de mesure

MESURES D'ISOLEMENT

Les mesures d'isolement par rapport à la terre sont effectuées sous 500 V continu sur les canalisations en aval des DDR défectueux ou sur les canalisations pour lesquelles il a été constaté une absence de DDR nécessaire pour la protection des personnes (contacts indirects), sur les matériels amovibles hors tension, ou sur les récepteurs dont la liaison à la terre a été jugée défectueuse. La valeur est considérée comme satisfaisante si elle est supérieure à 0,5 M.ohms.

VERIFICATION DE LA CONTINUITE DES CONDUCTEURS DE PROTECTIONS ET DES LIAISONS EQUIPOTENTIELLES

Pour toutes les vérifications périodiques et lors des visites initiales sur des installations en schéma TT ou en présence d'une note de calcul pour les schémas TN ou IT, la vérification de continuité des conducteurs de protection est effectuée à l'aide d'un ohmmètre. Elle est correcte si la valeur mesurée de la résistance est inférieure à 2 Ohms.

VÉRIFICATION DE LA RÉSISTANCE DES CONDUCTEURS DE PROTECTION

Lors des visites initiales en schéma TN et IT, la vérification de la résistance des conducteurs de protection est effectuée à l'aide d'un milliohmmètre en cas d'absence de note de calcul ou de protections assurées par des dispositifs différentiels résiduels. Elle est correcte si la valeur mesurée satisfait aux prescriptions des tableaux du guide UTE C 15-105 § D6.1

ESSAIS DE DECLENCHEMENT DES DISPOSITIFS DIFFERENTIELS RESIDUELS

La valeur du seuil de déclenchement est correcte si elle est comprise entre $0,5 \ \Delta$ n et Δ n. (Δ n : sensibilité du dispositif différentiel). Les essais sont réalisés entre une phase et la terre. En cas de manque de sélectivité, les essais sont réalisés entre le neutre ou une phase amont et une autre phase en aval. En l'absence de testeur de calibre adapté et avec l'autorisation du client, les dispositifs différentiels de sensibilité supérieure à 1A peuvent être testés à la valeur 1A. L'application de cette procédure est signalée par un * dans le tableau « Essais des dispositifs différentiels et mesures d'isolement des circuits BT ».

MESURE DES IMPEDANCES DE BOUCLE (protection "contacts indirects")

Cette mesure est effectuée si nécessaire à l'aide d'un milliohnmètre de boucle. Le dispositif de protection est correct, si son temps de coupure pour le courant de défaut déterminé, satisfait aux prescriptions du guide UTE C 15-105.

MESURE DE RÉSISTANCE DE PRISE DE TERRE

Cette mesure est effectuée en choisissant suivant l'installation, l'une des méthodes ci-après :

- En régime TT : Mesure de boucle. Le résultat est satisfaisant si la résistance mesuré $R \le \frac{UL}{L \ln n}$
 - (UL : tension limite conventionnelle ; n :sensibilité du différentiel principal). Cette méthode donne un résultat par excès.
- En régime IT, TN, et avant mise sous tension : Mesure à l'aide d'un telluromètre. Le résultat de la mesure est satisfaisant s'il est inférieur ou égal aux seuils fixés par les réglementations en vigueur suivant l'utilisation de la prise de terre (NF C 15-100, NF C 13-100, NF C 13-200, etc.)

MESURE DU SOL ANTISTATIQUE

La mesure est réalisée à l'aide d'un mégohmmètre entre la barrette de liaison équipotentielle du local et le sol par l'intermédiaire d'un trépied métallique tel que défini au titre 6 de la NF C 15-100.

Cinq mesures sont effectuées dans les quatre angles et au centre du local. La valeur la plus élevée des moyennes des mesures réalisées est retenue et considérée comme satisfaisante si elle est inférieure à 25 M. ohms.

Abréviations, sigles et repères utilisés dans les tableaux de mesure

PRISE DE TERRE

Nature de la prise de terre	Ceinturage à fond de fouille	Ensemble de prises de terre interconnectées	Piquet de terre	Nature indéterminée
Repère	FF	EI	PT	IND

Méthode de mesure	Par résistance de boucle	Par telluromètre
Repère	RB	Т

Code mesure	Barrette ouverte	Barrette fermée	Ensemble interconnecté
Repère	Α	В	С

RECEPTEURS ELECTRIQUES:

PC (Vérif. / acc.) : Prise de courant (vérifiée / accessible)

AE (Vérif. / Exist.): Appareil d'éclairage (Vérifié / existant)

rapport n°: 8195993/337.3.1.P

Appareils de mesure utilisés

Mesure de la résistance de prises de terre : Megger MFT1835

Mesure de l'isolement : Megger MFT1835

Vérification de la continuité et de la résistance des conducteurs de protection et des liaisons équipotentielles : **Wheel-E** Test de déclenchement des dispositifs différentiels : **Megger MFT1835**

Mesure des impédances de boucle : Sans objet

Essais de fonctionnement des contrôleurs permanents d'isolement : Sans objet

Prises de terre

		Résistance de prise de terre				
Emplacement et désignation	Nature prise de terre (1)	Méthode de mesure (1)	Valeur mesurée (Ohms)	Code mesure (1)	Commentaires	N° d'obs (*)
	CIO (21-19	bis Boulevar	d LAMARTI	NE)		
Secteur 2 > Rez de chaussée						
Terre des masses BT	El	RB	7	С		
Secteur 3 > 1er étage > circulation > 1ère	pièce à droite	<u>e</u>				
Terre des masses BT	El	RB	53	С		
Secteur 5 > Rez-de-chaussée						
Terre des masses BT	El	RB	4	С		
Secteur 6 > Bâtiment central > Accueil +	circulation					
Terre des masses BT	El	RB	4	С		
Secteur 7 > Sas entrée RDC > Circulation	> Salle Simo	ne IFF				
Terre des masses BT	El	RB	11	С		

⁽¹⁾ Consulter la liste des abréviations

Essais des dispositifs différentiels et mesures d'isolement des circuits BT

	Dis	positifs différ	entiels	Isolement (MOhms)	N° d'obs (*)
Emplacement et désignation du dispositif	Seuil réglage (mA)	Tempo (ms)	Fonct (1)		
CIO (21-19bis Bot	ulevard LAMA	ARTINE)			
Secteur 2 > Extérieur					
Coffret comptage Secteur 2					
Disjoncteur de branchement CIO	500				
Secteur 2 > Rez de chaussée > Sas sanitaire > Sanitair	e homme/fem	<u>me</u>			<u>'</u>
Coffret secteur 2					
Général	1000		1		
Escalier	300		1		15
PC Escalier Greta	30		1		
Non repéré	300		1		16
Ascenseur	300		1		
Chaufferie	30				
Auto commutateur	30		1		
Général prises de courants	30		1		
Général éclairage	300		1		
Général éclairage	300		1		
PC normal	30				

^(*) Se reporter à la liste récapitulative des observations

OPALE 01 - V 4

Copyright BUREAU VERITAS page 31/36

	Disp	oositifs différ		N°	
Emplacement et désignation du dispositif	Seuil réglage (mA)	Tempo (ms)	Fonct (1)	Isolement (MOhms)	d'obs (*)
			1		
PC ondulé	30		1		
Centrale incendie	300				
Secteur 3 > 1er étage > circulation					
coffret électrique					
Interrupteur général	30		1		
Secteur 3 > circulation bureau RDC > Circulation privé	> Local ranger	<u>ment</u>			
Coffret ondulé					
Protection prises ondulées	30		1		
Secteur 3 > circulation bureau RDC > Espace accueil					
Coffret électrique					
Général Elc.	30		1		
Général PC + Vmc	30		0	0.8	24
Non repéré	30		1		
Secteur 3 > Extérieur					1
Coffret de comptage secteur 3 RDC					
Disjoncteur de branchement	500				
Coffret de comptage secteur 3 étage					
Disjoncteur de branchement	500				
Secteur 5 > 1er étage > Circulation haute					
Armoire 1er étage					
Général Elc.	300		1		
Général Elc.	300		1		
Général PC	30		•		
PC Kitchenette	30		1		
Secteur 5 > 1er étage > Circulation haute > Bureau Mais	son des femme	95	<u> </u>		
Armoire 1er étage haut CIDFF		<u></u>			
DT	300				
Général Eic Bureaux	300		1		
Général Circulation	30		<u>'</u>		
Général PC Bureaux	30				
Général PC Bureaux	30		1		
Général PC Info 1	30		1		
Général PC Info 2	30		1		
Général PC Info 3	30				
Général PC Info 4	30		1		
Général PC Info 5	30				
Secteur 5 > 2ème étage > Circulation droite > Local élec	ctrique		1	1	1
Armoire 2ème étage droite					
DT	300		1		
Général Elc Bureaux	300		1		
Général Circulation	30		1		
	30		1		1
Général PC Bureaux	30		!		1

 $^{(\}mbox{\ensuremath{^{\star}}})$ Se reporter à la liste récapitulative des observations

OPALE 01 – V 4

Copyright BUREAU VERITAS page 32/36

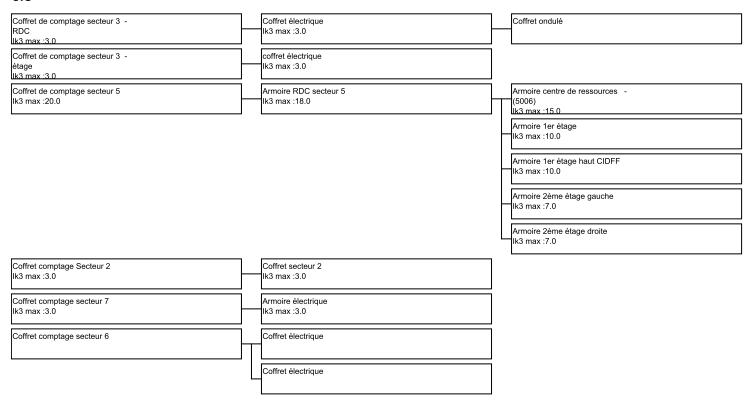
	Disp	positifs différ	entiels		N°
Emplacement et désignation du dispositif	Seuil réglage (mA)	Tempo (ms)	Fonct (1)	Isolement (MOhms)	d'obs (*)
Général PC Info 2	30		1		
Secteur 5 > 2ème étage > Circulation gauche					T
Armoire 2ème étage gauche					
Général Elc.	300		1		
Elc Parking	30		1		
Général Elc.	300		1		
Général PC/Divers	30		1		
Général PC	30		1		
Général Divers	300		1		
Général PC Info	30		1		
Secteur 5 > Extérieur					
Coffret de comptage secteur 5					
Disjoncteur de branchement	500				
Secteur 5 > Rez-de-chaussée > Sas entrée principale >	Centre d'étude	de l'histoir	e de l'éduca	<u>t</u>	
Armoire RDC secteur 5					
Chaufferie	300				
Autocommutateur	300				
Informatique	300				
Informatique	300				
Barrière automatique sortie	30				
Ascenseur	300				
PC Extérieur	30				
Barrière automatique	300				
Ecl extérieur	300				
Ecl extérieur	300				
Général Elc 1er étage	300				
Général éclairage 1er étage	300				
Général PC 1er étage	30				
Général Elc RDC musée	300				
Général PC Local stockage	30				
Vmc combles	300				
Général Elc	300				
Général Ecl 2ème étage	300				
Général Ecl Combles	300				
Général Elc.	300				
Général PC.	30				
Secteur 5 > Rez-de-chaussée > Sas entrée principale >	Centre de ress	ources			
Armoire centre de ressources (5006)					
Général Elc.	300				
Ecl Archives	300				
Ecl Galerie	300				
PC Galerie	30				
Général Elc.	300				
Général PC	30				34

	Disp	ositifs différ	entiels	Isolement (MOhms)	N° d'obs (*)
Emplacement et désignation du dispositif	Seuil réglage (mA)	Tempo (ms)	Fonct (1)		
Général PC	30				
PC Ondulée accueil	30				
Général Divers	300				
Ecl Ext	30				
Secteur 6 > Bâtiment central > Accueil + circulation >	Bureau B11				
Coffret électrique					
Ancien bureau	300		1		
Bureau	300		1		68
Chaudière	300		1		
Secteur 6 > Bâtiment de gauche > Sas d'entrée + circu	ılation > Archiv	<u>′e</u>			
Coffret électrique					
Général	30				
Prise green up	30				
Secteur 7 > Sas entrée RDC > Sas local stockage					
Coffret comptage secteur 7					
Disjoncteur de branchement	500		1		
Armoire électrique					
Général Elc.	300		1		
Général Elc.	300		1		
Général PC	30		1		74 / 73
Chauffe eau	30		1		
Coupure ascenseur	300		1		
Téléphone	30		1		
Informatique	30		1		
Général déshumidification	30		1		

⁽¹⁾ La valeur 0 indique que le dispositif différentiel n'a pas fonctionné, ou pas correctement. La valeur 1 indique que le dispositif différentiel a fonctionné correctement L'absence de valeur indique que le dispositif différentiel n'a pas été testé

Synoptique de l'installation électrique Basse Tension

CIO



Information complémentaire à l'attention du client

CIO

21-19bis Boulevard LAMARTINE

Secteur 6 > Bâtiment de gauche > Sas d'entrée + circulation > Archive

Armoire : Coffret électrique

Dispositif BT : Général

Câblé en 2N

Secteur 5 > Extérieur

Armoire : Coffret de comptage secteur 5

Faute de mise à disposition de notes de calculs ou de schémas à jour, les valeurs de courant de court-circuit maximum renseignés dans ce rapport ont été estimés par nos soins, sur la base des informations accessibles et portées à notre connaissance. Nous vous rappelons néanmoins que ces documents sont nécessaires pour la bonne conduite de la vérification et sont exigés par l'arrêté du 26/12/2011: toutes inexactitudes doivent donc nous être communiquées car elles peuvent influencer sur les avis formulés dans ce rapport (adéquation de la protection contre les courants de court-circuit maximum). BUREAU VERITAS se tient à votre disposition pour déterminer ces éléments dans le cadre d'une mission complémentaire

rapport n° : 8195993/337.3.1.P en date du 29/08/2024